



FONGICIDE systémique contre le mildiou de la vigne.*

*Cf. tableau des usages.

Lexic[®] FLASH

Conditionnement(s)

Sac 6 kg

Fiche d'identité

Composition :

Classification RAC : 27-M 04-P 07

Formulation : granulés dispersibles dans l'eau

Numéro AMM : 9600001

Détenteur d'homologation : Bayer SAS 74 rue Gorge de Loup 69009 LYON

Substance active : cymoxanil
Teneur : 40g/kg, soit 4% (m/m)
Famille chimique : acétamides
Mode d'action : Substance active préventive et curative. Pénétration rapide dans la plante avec diffusion locale qui lui confère une bonne action curative sur le mycélium. Effet de synergie avec les produits de contact associés (folpel, cuivre).

Substance active : folpel
Teneur : 250g/kg, soit 25% (m/m)
Famille chimique : phtalimides
Mode d'action : Fongicide de contact inhibant la germination des spores.

Substance active : fosétyl-Al
Teneur : 500g/kg, soit 50% (m/m)
Famille chimique : monoéthyl phosphites métalliques
Mode d'action : Systémie ascendante et descendante ; activité directe sur la maladie et indirecte en Stimulant les Défenses Naturelles de la plante.

Description

LEXIC Flash est une association originale de fosétyl®-Al, de folpel et de cymoxanil :
- le fosétyl®-Al, très rapidement à l'abri du lessivage, protège l'ensemble de la végétation y compris les nouvelles pousses formées après le traitement,
- l'action pénétrante du cymoxanil permet de stopper le champignon préventivement et dans les 2 jours qui suivent le début de son incubation,
- Le folpel est un fongicide multisite de contact, agissant sur la germination des spores.
Durant toute la période de végétation, ces 3 matières actives confèrent à LEXIC Flash une efficacité régulière et de haut niveau contre toutes les formes et les souches de mildiou.

Préparation

Préparation de la bouillie

- remplir à moitié d'eau la cuve du pulvérisateur.
- mettre en fonctionnement l'agitation, introduire un anti-mousse si nécessaire et verser lentement dans la cuve la dose nécessaire.
- terminer le remplissage de la cuve et maintenir l'agitation jusqu'à la fin de l'application. La bouillie doit être utilisée dans les 48 heures qui suivent sa préparation.

Mélanges et compatibilité

Nous recommandons l'utilisation préalable d'un anti-mousse.
Ne pas mélanger ce produit avec les produits à base de cuivre et les engrais foliaires azotés.

Les mélanges doivent être mis en oeuvre conformément à la réglementation en vigueur. Pour connaître le détail pratique de cette mise en oeuvre, il est nécessaire de contacter au préalable le 0 800 25 35 45

Traitement

Voir en fin de fiche, après le Tableau des usages

Précautions à prendre

Pour le stockage

- Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

Mesures de protections des individus

Se laver les mains après toute manipulation/utilisation/intervention dans une parcelle préalablement traitée.
Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

DANGER Produit phytotoxique Produit très toxique Produit très nocif pour l'environnement	Équipement à utiliser	PROTECTION INDIVIDUELLE ET ÉQUIPEMENT				PROTECTION ENVIRONNEMENT
		PROTECTION INDIVIDUELLE	ÉQUIPEMENT à utiliser	PROTECTION ENVIRONNEMENT	PROTECTION ENVIRONNEMENT	
Équipement à utiliser	Équipement à utiliser	Équipement à utiliser	Équipement à utiliser	Équipement à utiliser	Équipement à utiliser	Équipement à utiliser
PROTECTION INDIVIDUELLE	PROTECTION INDIVIDUELLE	PROTECTION INDIVIDUELLE	PROTECTION INDIVIDUELLE	PROTECTION INDIVIDUELLE	PROTECTION INDIVIDUELLE	PROTECTION INDIVIDUELLE
PROTECTION ENVIRONNEMENT	PROTECTION ENVIRONNEMENT	PROTECTION ENVIRONNEMENT	PROTECTION ENVIRONNEMENT	PROTECTION ENVIRONNEMENT	PROTECTION ENVIRONNEMENT	PROTECTION ENVIRONNEMENT

1. Les données relatives aux équipements de protection individuelle (EPI) sont données à titre indicatif et ne constituent pas une recommandation. Elles sont susceptibles de varier en fonction des équipements utilisés et des conditions d'utilisation.

Pour une meilleure visualisation du tableau, veuillez consulter la dernière page.
Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac transluide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

En cas de déversement accidentel

Se protéger (EPI) et sécuriser la zone. Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens. Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse. Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

Pour l'emploi

- Éliminer les fonds de cuve conformément à la réglementation en vigueur.

Pour l'élimination du produit et de l'emballage

- Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.
- Ne pas réutiliser les emballages vides et les éliminer via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor ou un autre service de collecte spécifique.

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.



Prévention et gestion de la résistance :

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille Chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, Bayer SAS décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

Nettoyage du pulvérisateur et gestion des fonds de cuve

A la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

LES BONS GESTES POUR TRAITER EN TOUTE SÉCURITÉ

N'utilisez les produits phytopharmaceutiques que si nécessaire.

Protégez votre santé et celle de votre entourage.

Surveillez les conditions météorologiques.

Protégez les points d'eau.

Protégez les pollinisateurs.

Préservez la faune sauvage.

AVERTISSEMENT

Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite. Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous les facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...Le fabricant garantit la qualité du produit

Classes de danger

Danger principal	Danger secondaire	Danger tertiaire
9 - Matières et objets dangereux divers Dangereux pour l'environnement	- non concerné par un classement	- - non concerné par un classement

Tableau des usages et doses autorisées

vendu dans son emballage d'origine et stocké selon les conditions préconisées, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par les autorités compétentes françaises. Pour les denrées issues de cultures protégées avec cette spécialité et destinées à l'exportation, il est de la responsabilité de l'exportateur de s'assurer de la conformité avec la réglementation en vigueur dans le pays importateur

Toxicologie

Classement du mélange CLP

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
H351 - Susceptible de provoquer le cancer.
H361fd - Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Attention



P201 - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P308+P311 - En cas d'exposition prouvée ou suspectée : Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P391 - Recueillir le produit répandu.
P501 - Eliminer le contenu/réceptient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale. Limiter les applications de préparations contenant des substances actives pouvant engendrer la présence d'acide phosphonique à un total de 10 kg d'équivalent d'acide phosphonique par hectare et par an sur vigne.
SPe3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau

Délai de rentrée
48 heures après traitement.
Substance classée sensibilisante
EUH 208 - Contient du folpel et du cymoxanil. Peut produire une réaction allergique.
Mesures de protection des individus : se reporter impérativement au paragraphe de l'étiquette intitulé Précautions à prendre.
Mentions obligatoires
SP1 - Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface.
SP1 - Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.
EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Information santé
Premiers soins

Conseils généraux
Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart. Si des symptômes apparaissent et persistent, consulter un médecin.
Contact avec la peau
Nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon, si disponible, avec du polyéthylèneglycol 400, puis rincer avec de l'eau.
Contact avec les yeux
Garder les yeux ouverts et rincer lentement et délicatement avec de l'eau durant 15-20 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil.
Ingestion
Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin ou un centreAntiPoisson. Rincer la bouche et faire boire de l'eau par petites gorgées. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud.

En cas de perte de la Fiche de données de sécurité, celle-ci peut vous être à nouveau fournie sur simple appel au 0 800 25 35 45 ou être consultée sur les sites internet : www.bayer-agri.fr et www.quickfds.com .
En cas d'urgence, appeler le 15 ou le centre antipoison le plus proche puis signalez vos symptômes au réseau "Phyt'attitude" n° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe).

Transport et Stockage

Point gélif : -20°C
Température maximum : 35°C
N°ONU : 3077



Culture	Cibles / Usages	Doses	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR (en jours) ou ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions* Réglementaires (voir légendes)
Vigne - raisin de table	Mildiou	3.0kg/ha	6 trait./campagne stade BBCH 13 à BBCH 69	BBCH 69	1a
Vigne - raisin de cuve	Mildiou	3.0kg/ha	6 trait./campagne stade BBCH 13 à BBCH 79	28	1a

Limitier les applications de préparations contenant des substances actives pouvant engendrer la présence d'acide phosphonique à un total de 10 kg d'équivalent d'acide phosphonique par hectare et par an sur vigne.Utilisé suivant les Bonnes Pratiques Agricoles et dans le respect du Délai Avant Récolte, LEXIC Flash n'a aucune incidence néfaste sur les fermentations, et ne modifie pas les qualités organoleptiques des vins.LEXIC Flash peut s'utiliser jusque début véraison sur les vignes destinées à la production d'alcool.

***En l'absence de mention spécifique dans la colonne « Précautions réglementaires » concernant les abeilles et autres pollinisateurs ou la distance de sécurité pour la protection des personnes présentes et des résidents, respecter la réglementation en vigueur.**

Limites maximales en résidus de substances actives : se reporter aux LMR en vigueur au niveau de l'Union Européenne et consultables à l'adresse :<https://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database/start/screen/mrls>

Bayer SAS ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et usages mentionnés dans le tableau des usages ci-dessus et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant l'élargissement de son utilisation à d'autres usages tels que prévus par l'arrêté du 26 mars 2014 et ses arrêtés modificatifs.

Pour toute utilisation liée à cet arrêté, veuillez contacter Bayer Service Infos au préalable au 0 800 25 35 45.

Le respect des usages préconisés pour le fosétyl-Al, le cymoxanil et le folpel en France permet de garantir une exportation sans contraintes vers les Etats-Unis et le Japon, pour les vins issus de vignes traitées avec LEXIC Flash.

1. Organismes aquatiques
1a. . Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau

Traitement

Dose(s) préconisée(s)

La dose recommandée est la dose homologuée : 3 kg/ha dès le premier traitement quel que soit le volume de bouillie par hectare.

Conditions de traitement (époque, stade, seuil d'intervention)

Le produit s'utilise préférentiellement en préventif, avant les contaminations de mildiou. Se conformer aux Avertissements Agricoles ou aux Bulletins des services officiels.

Le produit est toléré par la plupart des variétés, en cas de doute faire un essai préalable.

Ne pas utiliser le produit en culture de vigne sous serre.

Sur raisin de table, il est obligatoire de ne pas traiter avec ce produit après le stade BBCH 69.

Ce produit est classé Neutre à Faiblement Toxique sur typhlodromes *T. pyri* et *K. aberrans*.

Les applications par voie aérienne pour le traitement de la vigne sont autorisées dans les conditions de dérogations fixées par le code rural.

Attention : en cas de recours à des techniques culturales nouvellement mises en oeuvre par l'utilisateur ou présentant une quelconque spécificité, l'utilisateur doit en informer son fournisseur avant toute utilisation du produit, afin que ce dernier puisse en vérifier la faisabilité avec le fabricant du produit.

Programme de traitement

- Utilisation préventive contre le mildiou:
Le produit peut être utilisé à la cadence de 12-14 jours.
En cas de forte pression du mildiou, l'intervalle entre 2 traitements peut être ramené à 10 jours.
Si un traitement de contact succède à un traitement avec ce produit, l'application de ce fongicide doit intervenir au plus tard après 12 jours (10 jours en cas de forte pression).
En pépinière viticole, utiliser le produit à la dose recommandée tous les 8 jours.
Si un rognage est envisagé, il est conseillé de le réaliser avant le traitement.

- Utilisation sur attaque déclarée (taches de mildiou visibles):
La curativité du cymoxanil permet également de traiter la vigne avec le produit dans les 1 à 2 jours après une contamination par le mildiou, dans la limite de 25 % de la période d'incubation du pathogène.
Sur attaque déclarée (taches de mildiou visibles), la limitation des dégâts peut être obtenue en appliquant le produit dès que possible, puis en renouvelant l'opération 5 à 6 jours après , avec un fongicide curatif d'un autre mode d'action (voir les recommandations d'emploi sur l'étiquette de ces produits).
Tant que les conditions restent favorables au champignon, la couverture anti-mildiou doit être maintenue strictement, en resserrant les intervalles entre les traitements.

Par précaution, veiller à ne pas construire un programme anti-mildiou s'appuyant uniquement sur des produits à base de cymoxanil. Alternier des produits à base de substances actives de familles chimiques différentes et à modes d'action différents lors de la mise en oeuvre des programmes de protection de la vigne contre le mildiou.



Classification FRAC

27 - Substance active préventive et curative. Pénétration rapide dans la plante avec diffusion locale qui lui confère une bonne action curative sur le mycélium. Effet de synergie avec les produits de contact associés (folpel, cuivre).

M 04 - Fongicide de contact inhibant la germination des spores.

P 07 - Systémie ascendante et descendante ; activité directe sur la maladie et indirecte en Stimulant les Défenses Naturelles de la plante.

Application (matériel, pression)

Compte-tenu du mode de distribution des substances actives du produit :

- systémie ascendante et descendante du fosétyl®-AI,

- action pénétrante du cymoxanil,

- action de contact du folpel,

une pulvérisation face par face sur chaque rang est fortement conseillée.

Conditions du milieu

Il est recommandé d'appliquer le produit sur une végétation déjà développée. Eviter de traiter aux heures chaudes de la journée.

Mesures de protections des individus



Caractéristiques des EPI ▼		PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE :				
		PRÉPARATION/ MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC :		NETTOYAGE	PROTECTION DU TRAVAILLEUR
			TRACTEUR AVEC CABINE FERMÉE	TRACTEUR SANS CABINE		
GANTS en NITRILE NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)		Réutilisables	À usage unique*	À usage unique	Réutilisables	Réutilisables
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1		EPI vestimentaire ET EPI partiel			EPI vestimentaire ET EPI partiel	
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3)		OU			OU	
COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE catégorie III type 3 ou 4		Type 3 ou 4		Type 4 avec capuche	Type 3 ou 4 avec capuche	
LUNETTES ou ECRAN FACIAL certifiés EN 166 (CE, sigle 3)						
PROTECTION RESPIATOIRE Demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre A2P3 (EN 14387) ⁽¹⁾						
BOTTES certifiées EN 13 832-3						

		PRÉPARATION/ MÉLANGE/ CHARGEMENT	PULVÉRISATEUR À DOS	NETTOYAGE	PROTECTION DU TRAVAILLEUR
GANTS en NITRILE NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)		Réutilisables	Réutilisables	Réutilisables	Réutilisables
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1					
COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE catégorie III type 3 et 4		Type 3 et 4	Type 3 et 4	Type 3 et 4 avec capuche	
LUNETTES ou ECRAN FACIAL certifiés EN 166 (CE, sigle 3)					
PROTECTION RESPIATOIRE Demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre A2P3 (EN 14387) ⁽¹⁾					
BOTTES certifiées EN 13 832-3					

*En cas d'intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.

(1) Association d'un filtre contre les gaz et vapeurs organiques (A2, de couleur marron) et d'un filtre anti-poussière (P3). Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.



Mentions légales

Lexic® Flash ▫ 40 g/kg cymoxanil 250 g/kg folpel 500 g/kg fosétyl-AI ▫ AMM n°9600001 ▫ Détenteur d'homologation : Bayer SAS ▫ ® Marque déposée Bayer

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2 ▫ Cancérogénicité, catégorie 2 ▫ Toxicité pour la reproduction, catégorie 2 ▫ Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, catégorie 1 ▫ Toxicité chronique pour le milieu aquatique, catégorie 2



▫ ▫ ▫ Attention ▫ ▫ ▫ H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. ▫ H351 - Susceptible de provoquer le cancer. ▫ H361fd - Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus. ▫ H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit ou à la fiche produit sur www.bayer-agri.fr - Bayer Service infos au N° Vert 0 800 25 35 45.

Janvier 2025 - annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer avant toute application auprès de Bayer Service Infos au N° Vert 0 800 25 35 45 qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. Version actualisée des fiches produits toujours disponible également sur : www.bayer-agri.fr

N° agrément Bayer SAS : RH02118 (distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels)